



Depuis 4 ans, je suis abusé par ma compagne...

Par **Claude**, le **18/03/2009** à **11:50**

Bonjour.

Je précise dès le départ que je suis en invalidité depuis 2006, avec un revenu de 650 euros mensuel et que ma compagne travaille et perçoit un salaire de 1700 euros net.

Je vais essayer de faire court et clair. Depuis mars 2005, je vis avec ma compagne. Dans un premier temps dans son appartement et en suite, nous avons louer une petite maison chez un bailleur social.

Tout ce que je cite, je l'ai découvert par la voix d'un huissier devant ma porte. Imaginez mon étonnement...

1) Lorsque nous sommes partis de son appartement, ma compagne a fait l'état des lieux. Elle devait payer des travaux de remise en état de ce logement. Elle ne l'a jamais fait et est passée au tribunal une première fois pour cette affaire. Sans jamais me le dire. Condamnée au règlement de la dite somme par mensualités. Un an plus tard, un huissier tape à ma porte. Injonction et tribunal!!!

Étonné, j'en parle à ma compagne qui m'avoue tout. Elle repasse au tribunal, seconde fois, et est condamnée au paiement mensuel par virement. La, elle le fait. Du moins je le pense car je n'ai pas droit de regard sur son compte en banque.

2) Par deux fois, elle n'a pas régler la somme due aux Impôts pour notre habitation. Et ce, sans m'en parler. Par deux fois, mon compte bancaire a été saisi. J'ai du payer des frais bancaire pour le débloquer, plus les pénalités des Impôts. Au lieu de m'en parler, elle m'a dit ne pas vouloir me causer du tracas...

Avec les injonctions, le réalité fut bien plus brutale.

3) Ce jour, un huissier tape à ma porte. Depuis trois mois, ma compagne ne règle pas le loyer. Avec les pénalités, le montant est de 2600 euros, à régler sous deux mois. Je téléphone à ma compagne...Même réponse. "je ne voulais pas que tu te tracasse..."

Vu la situation depuis des années, je ne serai pas étonné qu'il y ai autre chose qui dort pour l'instant.

Vu que tout est à nos deux noms, je suis constamment saisi sur mon compte. Honnêtement, je ne suis pas en mesure de partir car mes revenus ne me permettent pas de me débrouiller tout seul. Pour info, sur mes 650 euros, je paie tous les mois une pension cumulée de 240 euros.

Je me sens prisonnier de la

situation.
Mais la n'est pas le problème.
Voici ma question:
puisque cette personne ment depuis que je la connais, existe-t-il un moyen juridique pour que je ne sois plus impliqué dans ces problèmes LORSQU'ELLE ME MENT?
Autrement dit, comment faire pour qu'elle arrête de nous mettre dans le pétrin en me mentant continuellement?